



BIOENTREPRISEDURABLE<sup>©</sup>

**Référentiel d'évaluation de la  
Responsabilité Sociétale des  
entreprises bio**

Version septembre 2019

# SOMMAIRE

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
a. La vision de Bioentreprisedurable®	3
b. La mission de Bioentreprisedurable®	3
c. Les objectifs de Bioentreprisedurable®	4
d. Historique et méthodologie	4
<b>2. Gouvernance du label</b>	<b>5</b>
a. Le SYNABIO	5
b. Le comité de Gouvernance du label	5
c. Le comité de parties prenantes externes	7
c. Les organismes de contrôle	8
<b>3. Processus de labellisation</b>	<b>9</b>
a. Eligibilité des entreprises	9
b. Code de conduite Bioentreprisedurable®	9
c. Audit	9
d. Processus spécifique pour les distributeurs	12
d. Labellisation	12
e. Reporting annuel des indicateurs SYNABIO	12
e. Procédure de plainte	12
f. Procédure d'appel	13
g. Allégation	13
h. Communication	14
i. Désengagement	14
<b>4. Organisation du cahier des charges</b>	<b>15</b>
a. Points bloquants	15
b. Thèmes	15
c. Exigences	15
d. Présentation des exigences	16
<b>5. Points bloquants</b>	<b>17</b>
<b>6. Cahier des charges</b>	<b>18</b>
<b>Listes des abréviations</b>	<b>37</b>
<b>Annexes</b>	<b>38</b>

# 1. INTRODUCTION

## a. La vision de Bioentreprisedurable®

Dans un contexte de transformation du marché et des attentes citoyennes, il est temps pour les entreprises de la bio de se réinventer et de réaffirmer haut et fort leurs engagements.

Pionnières d'un modèle plus respectueux des Hommes et de l'environnement, ces entreprises doivent continuer à innover et à transmettre les valeurs fondatrices de la bio.

**Bioentreprisedurable® est une communauté d'entreprises bio qui s'engagent, au-delà du règlement européen, à intégrer le développement durable au cœur de leurs pratiques et à agir pour un modèle alimentaire durable.**

## b. La mission de Bioentreprisedurable®

**Bioentreprisedurable® a pour mission de proposer un cadre au sein duquel chaque acteur de la filière aval bio peut s'engager à intégrer la RSE au cœur de son modèle économique et ainsi assurer au consommateur l'authenticité des produits biologiques et le développement durable des filières.**

Pour cela :

- Des exigences claires issues de la norme ISO 26000 adaptées aux acteurs de la filière aval bio sur la base des attentes de leurs parties prenantes.
- Un système de contrôle annuel efficace réalisé par un organisme tiers externe pouvant s'adapter aux contextes, activités et taille des entreprises.
- Un accompagnement sur mesure pour aider les entreprises à construire et déployer leurs démarche RSE.
- Un système de valorisation permettant à chaque entreprise labellisée de faire reconnaître ses engagements auprès de ses partenaires.
- Une dynamique collective basée sur le partage et l'entraide.

### c. Les objectifs de Bioentreprisedurable®

1. Inscrire la RSE au cœur de la réflexion stratégique des entreprises bio au service d'une **performance globale**
2. Favoriser des conditions de travail permettant l'**épanouissement et l'implication des salariés** dans les projets d'entreprises
3. Améliorer l'**impact environnemental** des entreprises bio à toutes les étapes du cycle de vie de leurs produits (approvisionnement, transformation, distribution, consommation)
4. Veiller au **respect des droits de l'Homme et favoriser une juste répartition de la valeur** dans les filières d'approvisionnement
5. Participer au **développement durable des filières bio**
6. **Favoriser l'authenticité et la naturalité des produits biologiques**
7. Encourager la **transparence des entreprises bio sur leurs enjeux RSE et l'implication de leurs parties prenantes** dans leur résolution
8. **Favoriser l'accès à l'alimentation biologique** sur les territoires d'implantation des entreprises bio

### d. Historique et méthodologie

**Le label Bioentreprisedurable® résulte d'une démarche collective de concertation par et pour les entreprises de la bio, initiée en 2009 au sein du SYNABIO.**

Les entreprises de la bio, historiquement engagées dans le développement durable, ont souhaité mutualiser leur engagement afin de mieux le valoriser. Ces entreprises ont également souhaité disposer d'un outil adapté aux spécificités des PME bio pour formaliser leur démarche. Un noyau de 20 entreprises, de tailles et de secteurs différents, a ainsi participé à l'élaboration des premiers outils Bioentreprisedurable®.

En 2014, un « comité technique » a été formé pour faire évoluer cette démarche vers un label, évalué par un organisme de contrôle. Ce comité, constitué d'une dizaine de transformateurs adhérents du SYNABIO, d'un distributeur, et de ECOCERT Environnement, a coconstruit un cahier des charges de 30 exigences, le processus de labellisation ainsi qu'une série d'outils d'appui à la mise en œuvre. Ce projet s'est déroulé durant une période de 9 mois, durant laquelle de nombreuses données d'entrées furent analysées et compilées pour identifier les enjeux RSE pertinents et prioritaires pour la profession.

En 2019, un projet de révision de la démarche Bioentreprisedurable® a été engagé avec l'appui d'ECOCERT Environnement afin de mettre à jour les exigences du cahier des charges. Une large consultation a été réalisée auprès des parties prenantes du SYNABIO afin d'identifier leurs attentes et les enjeux RSE majeurs pour les entreprises bio. Ces résultats ont conduit à la réécriture de 28 exigences et à une révision de la gouvernance du label favorisant l'implication des parties prenantes.

## 2. GOUVERNANCE DU LABEL

### a. Le SYNABIO

#### Présentation

Le label Bioentreprisedurable® est une initiative privée portée depuis 2014 par le SYNABIO, le Syndicat National des entreprises de la bio. Le SYNABIO rassemble aujourd'hui plus de 200 entreprises de la bio, transformateurs et distributeurs spécialisés.

**Sa mission est de protéger leurs intérêts et de développer leur influence pour contribuer, dans un esprit de filière, à la construction d'une bio cohérente, exigeante et durable.**

Ainsi, est inscrit depuis 2009 dans sa feuille de route un axe stratégique visant à « *Intégrer le développement durable au cœur du modèle économique des entreprises bio* ».

Le développement du label Bioentreprisedurable® permet de répondre à cet objectif en proposant aux entreprises de la bio un cadre d'action et un outil de valorisation de leurs engagements RSE.

#### Rôle

- Assurer l'ingénierie et le fonctionnement opérationnel du label (modification du cahier des charges, collecte des données, relation avec les organismes de contrôle ...)
- Accompagner les entreprises dans leur parcours de labellisation (diagnostic sur site, formations, suivi personnalisé ...)
- Augmenter la communauté des entreprises labélisées (recrutement, communication interne ...)
- Développer la visibilité et la reconnaissance du label à l'échelle du secteur bio (communication externe, opération de promotion, événements ...)

### b. Le comité de Gouvernance du label

#### Présentation

Depuis 2014, le SYNABIO a mis en place une gouvernance dédiée à la gestion du label Bioentreprisedurable®.

Intitulée « **comité de gouvernance** », cette instance est composée de parties prenantes internes au SYNABIO.

## Composition du comité de gouvernance

- Le président du SYNABIO
- Le Délégué Général, la coordinatrice RSE et la chargée de mission RSE du SYNABIO
- 2 élus du Conseil d'Administration du SYNABIO, labélisés BioED
- 5 adhérents du SYNABIO dont minimum 3 labellisés BioED et 1 distributeur
- *A titre consultatif* – ECOCERT Environnement

Les parties prenantes internes sont nommées par le Conseil d'Administration du SYNABIO pour une durée de 3 ans à titre nominatif. Les candidatures sont ouvertes tous les 3 ans à l'ensemble des adhérents du SYNABIO. La sélection est réalisée en fonction d'une combinaison de plusieurs critères, à savoir, l'expertise RSE du candidat, sa motivation, son implication au SYNABIO et la représentativité de son entreprise par rapport aux adhérents du SYNABIO (activité, taille...).

Chaque candidat peut se présenter accompagné d'un suppléant qui pourra le remplacer au lors des réunions du comité en cas de besoin.

Au terme des 3 ans, chaque membre est libre de présenter une nouvelle candidature ou de ne pas renouveler son mandat. En cas d'abandon en cours de mandat, chaque membre devra informer le comité de gouvernance de sa décision par mail. Le mandat pourra alors être exercé par le suppléant jusqu'au prochain renouvellement.

Le comité de gouvernance ne peut pas avoir plus de 10 membres titulaires (hors suppléants).

## Fonctionnement

Ce comité se réunit deux fois par an de manière physique. Une réunion en présence du comité de parties prenantes externes afin de faire émerger et apporter une réponse aux enjeux RSE pour le secteur de la bio et une réunion afin de valider les orientations et la feuille de route du label.

Des comités thématiques ou des consultations peuvent également être organisés sur des projets ponctuels, notamment auprès des parties prenantes externes.

Des réunions extraordinaires peuvent être organisées pour permettre au comité de gérer les allégations de parties prenantes qu'il aurait reçu.

Le comité prend ses décisions en recherchant le consensus entre ses membres. En cas de désaccord, les décisions sont prises à l'issue d'un vote à la majorité simple. Chaque membre du comité dispose d'une voix, à l'exception des membres consultatifs. Le comité ne peut prendre de décision que lorsque qu'un quorum de deux-tiers des Membres est présent.

Dans le cadre de sa mission, le comité est amené à recevoir des informations techniques commerciales ou autres relatives, ou appartenant aux entreprises. Ces informations, quelles qu'en soient leur nature et leur support, sont considérées comme confidentielles.

## Rôle

- Valider les évolutions et les orientations du référentiel Bioentreprisedurable® (gouvernance, processus de labélisation, cahier des charges...).
- Gérer les éventuels recours en matière de labellisation et de communication (Plaintes, appels, demandes de dérogation...).
- Enregistrer les allégations de parties prenantes externes à l'encontre des entreprises labellisées et les transmettre à l'organisme de contrôle concerné pour investigation et si nécessaire émission d'un nouvel avis. A la suite de ce nouvel avis, le comité prend la décision de retirer ou non la labellisation.

Si la procédure d'allégation concerne l'un des membres du comité, celui-ci sera exclu des échanges amenant à la décision du comité.

## c. Le comité de parties prenantes externes

### Présentation

Depuis 2019, le SYNABIO a mis en place un comité de parties prenantes externes au SYNABIO permettant de capter et de répondre aux attentes sociétales.

### Composition du comité de parties prenantes

- 1 association professionnelle représentante de l'amont agricole
- 1 association professionnelle représentante de la distribution
- 1 ONG environnementale
- 1 ONG Droits de l'Homme ou une association de commerce équitable
- 1 représentant des pouvoirs publics
- 1 partenaire social
- 1 association représentante des consommateurs

Les parties prenantes externes sont nommées par le Comité de Gouvernance Bioentreprisedurable® pour une durée de 3 ans à titre nominatif. La sélection est réalisée en fonction d'une combinaison de plusieurs critères, à savoir, expertise de l'organisation et importance des enjeux pour la profession.

Au terme des 3 ans, chaque membre est libre de présenter une nouvelle candidature ou de ne pas renouveler son mandat. En cas d'abandon en cours de mandat, chaque membre devra informer le comité de gouvernance de sa décision par mail. Compte tenu de son caractère nominatif, le mandat ne pourra pas être exercé par une autre personne et le poste sera considéré comme vacant jusqu'au prochain renouvellement.

## **Fonctionnement**

Ce comité se réunit une fois par an de manière physique en présence du comité de gouvernance du label afin de faire émerger et apporter une réponse aux enjeux RSE pour le secteur de la bio.

Des comités thématiques ou des consultations peuvent également être organisés sur des projets ponctuels, notamment auprès des parties prenantes externes.

## **Rôle**

- Faire émerger des enjeux pour les entreprises de la bio en matière de développement durable
- Contribuer à la co-construction de solutions en réponse à ses enjeux

## **c. Les organismes de contrôle**

### **Présentation**

**Le label Bioentreprisedurable<sup>®</sup> repose sur un système d'audit annuel réalisé par un organisme de contrôle externe.**

Pour être éligible, les organismes doivent détenir une double expertise en matière de certification bio et de labellisation RSE.

A ce jour, deux organismes, **ECOCERT** et **Bureau Veritas** sont habilités, par le comité de Gouvernance, à faire passer les audits Bioentreprisedurable<sup>®</sup>.

Le choix de l'organisme est réalisé par les entreprises candidates au label sur la base d'une comparaison des offres (références, tarif...).

## **Rôle**

- Auditer les entreprises candidates à la labellisation sur la base du référentiel Bioentreprisedurable<sup>®</sup>.
- Investiguer les allégations de parties prenantes externes à l'encontre des entreprises labellisées transmises par le comité de gouvernance du label pouvant conduire l'organisme de contrôle à émettre un nouvel avis de labellisation, pouvant donner lieu à une nouvelle décision du comité de gouvernance.

## 3. PROCESSUS DE LABELLISATION

### a. Eligibilité des entreprises

Afin d'être éligible à la labellisation Bioentreprisedurable<sup>®</sup>, une entreprise doit répondre aux critères suivants :

- Exercer une **activité de transformation ou de distribution** de produits agroalimentaires bio
- Réaliser à minima **10% de son CA en bio** avec un engagement de progrès dans le temps
- Avoir signé le **code de conduite Bioentreprisedurable<sup>®</sup>**
- Être **adhérent au SYNABIO** ou s'acquitter d'une redevance annuelle équivalent aux 3/4 d'une cotisation

### b. Code de conduite Bioentreprisedurable<sup>®</sup>

La signature du code de conduite Bioentreprisedurable<sup>®1</sup> par le dirigeant de l'entreprise constitue la première étape de la démarche. Ce code de conduite déclaratif formalise un engagement global en faveur du développement durable des filières bio et une adhésion avec les 8 objectifs du label.

*Code de conduite disponible en annexe .1*

### c. Audit

**Afin d'obtenir la labellisation Bioentreprisedurable<sup>®</sup>, chaque entreprise doit réaliser un audit tierce partie annuel auprès d'un organisme de contrôle.**

Pour les entreprises ne comportant qu'un seul site, la fréquence et la nature des audits sont définies par des cycles de trois ans comme suit :

- Année 1 : audit sur site
- Année 2 : audit documentaire
- Année 3 : audit sur site

Dans le cas d'une entreprise multisites, et selon une analyse de risque menée au cas par cas, un échantillonnage des sites à auditer annuellement peut être réalisé par l'organisme de contrôle qui s'assurera que l'ensemble des sites ont été visités au cours du cycle de trois ans.

La grille d'évaluation Bioentreprisedurable<sup>®</sup> repose sur 27 exigences issues de la norme ISO26000, norme internationale de référence en matière de RSE et adaptées au secteur de la bio en concertation avec ses parties prenantes<sup>2</sup>.

Les exigences, les points de contrôle ainsi que la liste des points bloquants (KO) sont à retrouver en 4<sup>ème</sup> partie de ce document.

---

<sup>1</sup> Document téléchargeable sur le site [www.bioed.fr](http://www.bioed.fr) et en annexe de ce document

<sup>2</sup> Large consultation réalisée en 2019 par le SYNABIO auprès de 250 parties prenantes du secteur suivie d'une phase de concertation avec une dizaine d'acteurs clés. Travail réalisé en collaboration avec Ecocert Environnement.

Pour chaque exigence, l'auditeur évalue le degré de maturité de l'entreprise auditée comme suit :

- **D** : l'exigence n'est pas maîtrisée ou rien n'est mis en place
- **C** : L'exigence est partiellement respectée, de manière peu ou pas formalisée
- **B** : l'exigence est remplie, de bonnes pratiques sont en place et suivies notamment par des indicateurs
- **A** : l'exigence est remplie avec une performance haute et de très bonnes pratiques métiers ou sectorielles, pilotées et améliorées en continue

Pour la notation des critères du cahier des charges, l'évaluation prend en considération le contexte, les enjeux, risques et opportunités identifiés par l'entreprise dans le cadre du dialogue avec ses parties prenantes. Les éléments de contrôle spécifiés dans le référentiel sont donnés à titre indicatif et sont considérés comme non-exhaustifs.

Une correspondance entre le degré de maturité / performance et la notation est réalisée telle que :

Note	Points
D	0
C	5
B	15
A	20

**La note de conformité par thème** est calculée en fonction du nombre de points obtenus et du nombre de critères par thèmes (nombre de points obtenus sur le thème / nombre de critères du thème = note de conformité par thème)

**La note de conformité globale** est calculée en fonction du nombre de points obtenus par thème et de la pondération du thème (voir barème détaillé ci-dessous).

Thème	Nombre de critères par thème (pour le calcul de la note par thème)	Pondération du thème (pour le calcul de la note globale)
Gouvernance de l'entreprise	6	20%
Relations et conditions de travail	5	17%
Environnement	5	19%
Pratiques d'achat et de vente responsables	6	22%
Santé, sécurité et naturalité des produits	3	12%
Ancrage territorial	3	10%

La pondération de chaque thème est notamment issue des résultats de la consultation menée en 2019 auprès des parties prenantes du SYNABIO, elle est le résultat de la « matérialité » des enjeux pour le secteur de la bio.

## **Année 1 : Audit sur site**

Afin de réussir leur audit de labellisation en **année 1**, les entreprises devront :

- Obtenir à minima 60 % de conformité au référentiel
- Pour les notes de C et D, envoyer un plan d'actions correctif dans les 30 jours suivant la remise du rapport d'audit et validé par l'organisme de contrôle
- En cas de non-conformité ou de note inférieure à 60%, envoyer un plan d'actions correctif dans les 30 jours suivant la remise du rapport d'audit et des documents preuves dans les 6 mois suivants

La levée de la non-conformité sera réalisée, selon sa nature, par contrôle documentaire ou vérification sur site.

Lors de l'audit, l'organisme de contrôle prévoit de manière systématique **des entretiens complémentaires** avec trois parties prenantes de l'entreprise :

- 2 salariés, choisis de manière aléatoire, en plus des managers rencontrés dans le cadre de l'audit. Ces entretiens devront être prévus dans le temps d'audit initial.
- 1 partie prenante externe, sélectionnée de manière aléatoire sur la base d'une liste / cartographie de partie prenante fournie par l'entreprise avant l'audit. Cet entretien devra être prévu en aval de la journée d'audit.

Ces entretiens de 30 minutes chacun, permettent de croiser les informations fournies par la direction et d'investiguer plus précisément auprès d'autres parties prenantes.

## **Année 2 : Audit documentaire**

Concernant l'audit de renouvellement en **année 2** :

- Pour une entreprise comportant 1 site : l'audit de suivi est réalisé de manière documentaire à distance sur la base des éléments clés du système de management et les preuves des actions correctives et plans de progrès issus de l'audit précédent.
- Dans le cas d'une entreprise multisites, et selon une analyse de risque menée au cas par cas, un échantillonnage des sites à auditer annuellement peut être réalisé par l'organisme de contrôle qui s'assurera que l'ensemble des sites ont été visités au cours du cycle de trois ans. Toutefois, et en cas d'extension de périmètre ou d'une vigilance particulière spécifiée l'année précédente, un audit complémentaire sur site peut être décidé par l'organisme de contrôle.

## **Année 3 : Audit sur site**

En **année 3**, l'audit de suivi est réalisé sur le site de l'entreprise labellisée selon la même procédure qu'en année 1.

## d. Processus spécifique pour les distributeurs

Le cahier des charges utilisé pour les distributeurs est le même que pour l'ensemble des entreprises labellisées Bioentreprisedurable®.

Le périmètre d'audit et de labellisation sera **siège et plateforme** cependant, le lieu de vente étant au cœur de l'activité et de la responsabilité du distributeur, chaque distributeur s'engage à travers un document signé, à mettre en œuvre des moyens pour assurer le déploiement de sa stratégie RSE à l'ensemble de ses magasins

*Processus détaillé disponible en annexe.*

## d. Labellisation

**Le comité de gouvernance prend la décision de labellisation à la suite de la réception du rapport d'audit** : la décision est automatiquement positive si l'avis de l'organisme de certification est favorable.

L'entreprise sera notifiée par mail et se verra remettre son attestation de labellisation valable pour une durée de 3 ans.

## e. Reporting annuel des indicateurs SYNABIO

Chaque année, l'entreprise labellisée est invitée à transmettre au SYNABIO, sous réserve de complète confidentialité, son rapport d'audit ainsi qu'une liste préétablie d'indicateurs RSE et de bonnes pratiques.

Le recueil de ces données permettra au Synabio un meilleur suivi des démarches d'amélioration, de proposer un accompagnement adapté aux besoins des entreprises et de construire progressivement un observatoire RSE annuel de l'aval de la filière biologique.

Dans le cadre de l'observatoire RSE, les indicateurs feront l'objet d'un travail d'agrégation et d'anonymisation systématique. Enfin, aucune bonne pratique ne pourra être communiquée publiquement sans accord préalable de l'entreprise.

*[Liste des indicateurs disponible en Annexe 4]*

## e. Procédure de plainte

Toute personne peut formuler une plainte écrite adressée à l'organisme de contrôle. La plainte peut concerner une validation, la prestation de l'organisme de contrôle.

Une réponse est systématiquement adressée au plaignant par l'organisme de contrôle sous un délai raisonnable.

## f. Procédure d'appel

L'entreprise peut formuler un appel adressé à son organisme de contrôle, concernant un avis de labellisation.

Pour être recevable, l'appel doit :

- Être fait par écrit (courrier ou email) et envoyé au Synabio ainsi qu'à son organisme de contrôle
- Être fait dans un délai de 14 jours, suivant la date de réception de l'information de l'avis de labellisation
- Être dûment motivé : de nouveaux éléments qui ne seraient pas encore portés à la connaissance de l'organisme de contrôle doivent être fournis.

Si l'appel est recevable, celui-ci est traité par l'organisme de contrôle.

Les appels sont non suspensifs des décisions faisant l'objet du recours. Ces décisions s'appliquent donc tant qu'une nouvelle décision concernant le dossier n'a pas été prise à la suite de l'étude de l'appel.

## g. Allégation

**Toutes parties prenantes, internes ou externes au SYNABIO, est en mesure de solliciter un recours vis-à-vis d'une entreprise labellisée mettant en œuvre des pratiques contraires au code de conduite et aux exigences du cahier des charges Bioentreprisedurable®.**

Pour être recevable, chaque demande devra être étayée, et présenter des éléments de preuve des allégations. Ces allégations pourront être transmises au SYNABIO à l'adresse [bioentreprisedurable@synabio.com](mailto:bioentreprisedurable@synabio.com), ou aux organismes de contrôle de la démarche.

Chaque allégation sera transmise à l'organisme de contrôle de l'entreprise concernée. Elle sera dès lors traitée selon les processus de traitement des allégations propre à chaque organisme. A noter que l'organisme de contrôle pourra décider d'organiser un audit terrain supplémentaire, pouvant être inopiné et pouvant conduire à une réévaluation de la labellisation.

Afin de garantir la **crédibilité du label BioED** et son **indépendance**, le SYNABIO, en tant qu'organisation, doit être en mesure de réagir face à d'éventuelles alertes à l'encontre d'une entreprise labellisée BioED et de **déposer un recours** auprès de l'OC en charge du dossier.

### Situation A : L'entreprise concernée n'est pas membre du CoGouv

1. Présentation de la proposition d'allégation étayée au CoGOUV lors d'une réunion extraordinaire puis discussion.
2. Vote anonyme des membres du CoGouv :
  - Option 1 : dépôt d'une allégation directe auprès de l'OC
  - Option 2 : demande d'échange avec l'entreprise au préalable de la décision
  - Option 3 : pas de dépôt d'allégation
3. Décision ou non de déposer une allégation auprès de l'OC

### Situation B : L'entreprise concernée est membre du CoGouv

1. Contact de l'entreprise concernée pour lui signifier qu'une allégation la concernant va être examinée par le COGOUV en réunion extraordinaire
2. Présentation de la proposition d'allégation étayée au CoGOUV lors d'une réunion extraordinaire puis discussion (à l'exception de l'entreprise concernée)
3. Vote anonyme des membres du CoGOUV (à l'exception de l'entreprise concernée) :
  - Option 1 : dépôt d'une allégation directe auprès de l'OC
  - Option 2 : demande d'échange avec l'entreprise au préalable de la décision
  - Option 3 : pas de dépôt d'allégation
4. Décision ou non de déposer une allégation auprès de l'OC

## **h. Communication**

**Le label Bioentreprisedurable<sup>®</sup> est une démarche visant à faire reconnaître des pratiques d'entreprise dans son ensemble et ne s'applique pas directement aux produits.** C'est pourquoi, toute utilisation du logo BioED<sup>®</sup> doit systématiquement faire référence à la démarche RSE de l'entreprise.

Après signature des règles de communication du label Bioentreprisedurable<sup>®</sup><sup>3</sup>, chaque entreprise reçoit une attestation de labellisation ainsi qu'un kit de communication.

L'ensemble des règles de communication sont à retrouver dans le document « *Règles de communication du label BioED* » disponible auprès du Synabio.

## **i. Désengagement**

Pour se désengager du label Bioentreprisedurable<sup>®</sup>, l'entreprise doit informer le Synabio par mail et suspendre son contrat avec son organisme de contrôle dans le respect des conditions générales de vente.

A la suite du désengagement de l'entreprise, toute utilisation de l'attestation de labellisation et du logo par l'entreprise sera proscrite.

---

<sup>3</sup> Document disponible sur demande auprès du SYNABIO

## 4. ORGANISATION DU CAHIER DES CHARGES

### a. Points bloquants

Le référentiel BioED® définit un certain nombre de points bloquants (KO), liés à des exigences réglementaires applicables aux entreprises de la bio, que chaque entreprise doit être en mesure de garantir.

L'audit d'évaluation BioED® ne constitue pas un audit réglementaire. Cependant, si lors du contrôle le non-respect de l'un de ces KO est détecté, l'auditeur le mentionnera dans le rapport d'audit et l'entreprise se verra refuser l'obtention du label BioED®.

### b. Thèmes

Le référentiel Bioentreprisedurable® est divisé en 6 thèmes correspondant aux grands piliers du développement durable :

1. **Gouvernance de l'entreprise**
2. **Relations et conditions de travail**
3. **Environnement**
4. **Pratiques d'achat et de vente responsable**
5. **Santé, sécurité et naturalité des produits bio**
6. **Ancrage territorial**

### c. Exigences

Chaque thème se divise en exigences spécifiques permettant d'évaluer la performance de l'entreprise. Le référentiel compte 28 exigences au total.

Chaque exigence se décline comme suit :

- Un **intitulé global**
- Des **axes de travail** permettant d'affiner la compréhension de l'exigence
- Des **exemples de moyens** permettent d'illustrer concrètement
- Des **exemples de justificatifs** à fournir lors des audits
- Des **indicateurs de performance** recommandés

## d. Présentation des exigences

Chaque exigence du référentiel est présentée de la façon suivante :

<b>Exigences</b>	<b>Axes de travail</b> (+ exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Indicateurs de performance recommandés</b>
Description de l'enjeu pour l'entreprise	Pistes de travail pour l'entreprise pour adresser cet enjeu. Les actions présentées sont des recommandations et ne revêtent pas un caractère obligation	Exemples de livrables à présenter lors de l'audit	Exemples d'indicateurs à suivre pour mesurer sa performance sur cet enjeu

## 5. POINTS BLOQUANTS

**Le référentiel BioED définit un certain nombre de points bloquants (KO) liés à des exigences réglementaires applicables aux entreprises de la bio.**

L'audit d'évaluation BioED® ne constitue pas un audit réglementaire. Cependant, si lors du contrôle le non-respect de l'un de ces KO est détecté, l'auditeur le mentionnera dans le rapport d'audit et l'entreprise pourra se voir refuser l'obtention du label BioED®.

Chaque entreprise doit être en mesure de garantir :

• L'exercice de son activité en <b>conformité avec le cadre réglementaire et normatif</b>
• L'exercice de son activité au <b>Code de l'Environnement</b>
• Le respect des <b>Droits de l'Homme</b> dans la chaîne de valeur
• Le <b>non-usage d'OGM</b> dans ses produits (y compris non-bio pour les entreprises mixtes)
• La formalisation d'un <b>Document unique d'évaluation des risques (DUER)</b>
• La mise en œuvre d'une démarche <b>Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP)</b>
• La formalisation de Procès-Verbaux d'élection ou de carence des <b>Instances représentatives du personnel</b> (pour les entreprises de plus de 50 collaborateurs)
• La présence des <b>certificats AB</b> à jour

L'audit d'évaluation BioED® ne constitue pas un audit réglementaire. Cependant, si lors du contrôle le non-respect de l'un de ces KO est détecté, l'auditeur le mentionnera dans le rapport d'audit. L'entreprise se verra refuser l'obtention du label BioED®.

## 6. CAHIER DES CHARGES

### THÈME N°1 : GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

#### 1.1 L'entreprise prend en compte les attentes de ses parties prenantes dans l'exercice de son activité

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et cartographier tout groupe de personnes ou organisation ayant un impact ou pouvant être impacté par les actions de l'entreprise (ex : liste des parties prenantes, cartographie...)</li><li>• Hiérarchiser ses parties prenantes selon le degré et le niveau de relation à date (ex : tableau d'analyse des parties prenantes...)</li><li>• Engager et entretenir un dialogue régulier avec ses parties prenantes pour recueillir leurs attentes et adapter les actions de l'entreprise (ex : entretiens réguliers, consultations, ateliers de concertation, comité de parties prenantes...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Tableau d'analyse des parties prenantes, méthodologie de hiérarchisation,</li><li>&gt; CR des actions de dialogue avec les parties prenantes,</li><li>&gt; Document d'analyse des attentes et des décisions internes prises en conséquence</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Nb de parties prenantes identifiées</li><li>&gt; Nb de parties prenantes engagées dans le dialogue</li><li>&gt; Fréquence de dialogue par catégories de parties prenantes</li></ul>

## 1.2 L'entreprise identifie ses enjeux RSE et inscrits des engagements au cœur de sa stratégie d'entreprise

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier ses principaux enjeux RSE au regard des impacts de son activité et des attentes de ses parties prenantes (ex : exercice de priorisation, matrice de matérialité, analyse de risques type SWOT...)</li> <li>• Formaliser des engagements et objectifs RSE en réponse à ses principaux enjeux (ex : politique RSE, charte, manifeste...)</li> <li>• Inscrire la RSE dans les orientations stratégiques de l'entreprise (ex : ajout d'objectifs RSE dans la stratégie de l'entreprise, part variable adossée à la performance RSE...)</li> <li>• Se doter d'une raison d'être et/ou d'une mission d'entreprise en réponse à ses enjeux (ex : définition et communication de sa raison d'être, obtention du statut d'entreprise à mission...)</li> </ul>	> Matrice importance / performance, analyse de matérialité, > Engagement de la direction, OU politique RSE, OU code de conduite BioED personnalisée

## 1.3 L'entreprise se donne les moyens de déployer ses engagements RSE dans une démarche d'amélioration continue

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système de gouvernance RSE adapté et représentatif des différents métiers (ex : pilote RSE, comité RSE, groupes de travail thématiques, ambassadeurs RSE...)</li> <li>• Construire un plan de progrès répondant aux principaux enjeux RSE de l'entreprise (ex : suivi d'objectifs et d'indicateurs d'action pertinents...)</li> <li>• Mettre en place un suivi régulier du plan de progrès (ex : comité RSE, revue de direction, revue en conseil d'administration, comité de parties prenantes, comité éthique, audits croisés...)</li> <li>• Développer les compétences des collaborateurs et mettre à disposition les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan de progrès (ex : formations, ressources matérielles et financières, mesures incitatives...)</li> </ul>	> Comptes rendus de réunion RSE, de la dernière revue de direction, > Plans d'action RSE, > Tableau de suivi des indicateurs, > Fiche de poste du pilote et/ou des membres du comité	> Nombre de salariés/métiers associés à la gouvernance RSE > Moyens humains / financiers / techniques alloués à la démarche > % des salariés formés sur la démarche RSE globale ou sur leur périmètre opérationnel

## 1.4 L'entreprise sensibilise et implique ses parties prenantes internes dans la mise en œuvre de sa démarche RSE

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la communication interne autour de la démarche RSE (ex : journal RSE interne, affichages, points réguliers d'information...)</li> <li>• Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable et encourager les comportements éco-responsables (ex : diffusion de film, conférences, veille RSE, ateliers de sensibilisation, visites inspirantes, journée DD...)</li> <li>• Impliquer les collaborateurs dans la mise en œuvre de la démarche RSE (ex : consultation internes sur les plans d'actions, contribution aux comités et groupes de travail, ambassadeurs RSE, systèmes de rémunération...)</li> <li>• Sensibiliser et impliquer les actionnaires-investisseurs dans la mise en œuvre de la démarche RSE (ex : diffusion de la politique RSE, atelier de sensibilisation, implication...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Outils de communication interne</li> <li>&gt; Outils et CR des actions de consultation interne</li> <li>&gt; CR des actions envers les actionnaires-investisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nb d'actions de sensibilisation par an</li> <li>&gt; % des salaires sensibilisés</li> <li>&gt; % de salariés impliqué dans la construction et la mise en œuvre</li> <li>&gt; % des actionnaires-investisseurs ciblés</li> </ul>

## 1.5 L'entreprise partage ses engagements RSE auprès de ses parties prenantes externes

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer de manière transparente sur sa démarche RSE auprès de ses parties prenantes externes (ex : rapport RSE, site internet, réseaux sociaux, manifestes...)</li> <li>• Impliquer ses parties prenantes externes dans la mise en œuvre de sa démarche RSE (ex : comité de parties prenantes, rencontres...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Outils de communication externe (présentations institutionnelles et commerciales, site internet, rapport RSE, etc.)</li> <li>&gt; CR des actions d'implication des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; % de PP externes informées / sensibilisées</li> <li>&gt; % de PP externes impliquées</li> </ul>

## 1.6 L'entreprise intègre la RSE dans la mesure de sa performance globale et en rend compte auprès de ses parties prenantes

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des indicateurs extra-financiers pertinents et les piloter dans le temps (ex: liste indicateurs GRI, reporting RSE...)</li> <li>• Rendre compte de ses impacts en externe grâce à la publication de ces indicateurs (ex : reporting extra-financier, DPEF...)</li> <li>• Acculturer les salariés et actionnaires à la notion de performance globale de l'entreprise en communiquant sur les indicateurs RSE (ex : affichage, réunion de bilan annuel, présentation en revue de direction...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Tableau de suivi des indicateurs</li> <li>&gt; Support de reporting</li> <li>&gt; Modalité d'informations des salariés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'indicateurs extra-financiers suivis</li> <li>&gt; Nombre d'indicateurs extra-financiers communiqués en externe, en interne</li> </ul>

# THÈME N°2 :

## RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### 2.1 L'entreprise identifie ses enjeux sociaux et définit une politique responsable des ressources humaines

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les enjeux sociaux de l'entreprise (ex : analyse risque/opportunité, diagnostic RH, bilan social, BDES, baromètres internes...)</li> <li>• Identifier et suivre des indicateurs RH pertinents pour l'entreprise (ex : écart de salaires entre le plus faible et le plus élevé, absentéisme, turn-over...)</li> <li>• Mettre en place des accords ou des politiques RH (ex : égalité H/F, transmission senior-junior, diversité, inclusion, etc...)</li> <li>• Formaliser ses engagements RH et développer sa marque employeur (ex : politique RH ...)</li> <li>• Mettre en place un processus de recrutement transparent et équitable (ex : transparence sur les critères de sélection et les missions, délais de réponse, préparation des entretiens, respect des candidats, de la vie privée et de la confidentialité des informations ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Contrats de travail, comptes rendus d'entretiens EAI</li> <li>&gt; Tableau de suivi des indicateurs,</li> <li>&gt; Processus de recrutement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nb d'accords de branches</li> <li>&gt; % d'embauche de jeunes/séniors/CDI</li> <li>&gt; % d'absentéisme</li> <li>&gt; % de turn-over</li> </ul>

## 2.2 L'entreprise développe le capital humain de ses collaborateurs au service de leur employabilité

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et formaliser les missions et /ou rôles des salariés (ex : fiches de postes, fiches métier, référentiel emploi / compétences...)</li> <li>• Identifier les demandes de formation de l'ensemble des salariés (ex : entretiens annuels, tableau de suivi des demandes de formation, entretiens professionnels...)</li> <li>• Identifier les besoins de formation actuels et futurs pour l'entreprise (ex : plan de développement des compétences...)</li> <li>• Informer l'ensemble des salariés de l'offre de formation et de leurs droits (ex : affichage, livret d'accueil...)</li> <li>• Favoriser la mobilité des salariés, interne et externe (ex : politique de GPEC, coaching, bilan de compétences, validation des acquis...)</li> </ul>	> Plan de formation, fiches de poste, comptes rendus des entretiens professionnels	> Taux de formation par genre et catégorie de salariés > Budget alloué à la formation > Nombre d'heures de formation

## 2.3 L'entreprise favorise le dialogue social et les modes de management participatifs avec l'ensemble de ses collaborateurs

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir les conditions d'une bonne application du dialogue social réglementaire (ex : élection des membres des IRP, réunion des IRP régulières, CSE ou équivalent, formation et valorisation des membres, accords sur l'organisation du travail...)</li> <li>• Permettre un dialogue continu et large au sein de l'entreprise, au-delà des dispositions réglementaires (ex : consultations, boîtes à idées, groupes de travail thématiques ...)</li> <li>• Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans le projet d'entreprise par des modes de travail et de management participatifs (ex : responsabilisation / autonomisation des collaborateurs, participation aux processus de recrutement, management de proximité, management collaboratif, holacratie, entreprise libérée...)</li> </ul>	> Compte rendus des réunions des IRP > Tableau ou outil de suivi des propositions des collaborateurs	> Nb de réunions des IRP/an > Nb accords collectifs signés > % de salariés consultés /an

## 2.4 L'entreprise garantie un cadre de travail sûr et agréable à l'ensemble de ses collaborateurs

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et maîtriser les risques de Santé et Sécurité au Travail liés aux équipements, infrastructures, méthodes et process de l'entreprise (ex : DUER et plan d'action à jour, suivi des indicateurs AT, TF/TG, presque accidents...)</li> <li>• Mettre en place une culture de santé et sécurité au travail dans un optique préventive (ex : suivi des presque accident, formation SST, Comité sécurité, équipements ergonomiques, diagnostic médecine du travail, prévention TMS et risques psychosociaux...)</li> <li>• Proposer un cadre de travail et de pause agréable pour les salariés (ex : lieux de convivialité, aménagement des bureaux et des salles de pause, aménagements extérieurs...)</li> </ul>	> DUER, Tableau de suivi des indicateurs	> Nombre d'accidents/an > Etat d'avancement du plan d'action DUER > % des salariés couverts par une mutuelle complémentaire

## 2.5 L'entreprise offre une rémunération et des avantages salariaux valorisants et attractifs pour ses salariés

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer une politique de rémunération transparente (ex : grille de salaires, critères d'octroi des primes...)</li> <li>• Encourager un partage équitable de la valeur créée (ex : dispositifs de participation et d'intéressement négociés, épargne salariales, ratio maximal d'écart entre les rémunérations, plafonnement des rémunérations...)</li> <li>• Proposer une protection sociale adaptée aux salariés (ex : choix d'une complémentaire santé adaptée, souscription à une prévoyance d'entreprise ...)</li> <li>• Développer les avantages salariaux (ex : chèques cadeaux, chèques vacances, avantages en nature, sport, sorties culturelles...)</li> </ul>	> Politique salariale > Contrats de protection sociale > Tableau de suivi des enquêtes ou sondages en lien avec la qualité de vie au travail > Liste des avantages salariaux	> Ecart entre le salaire le plus faible et le plus élevé > Part variable des salaires adossé à la performance RSE

# THÈME N°3 :

## ENVIRONNEMENT

### 3.1 L'entreprise identifie ses impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les enjeux environnementaux sur sa chaine d'approvisionnement (ex : analyse de risques fournisseurs, ACV, bilan carbone scope 3...)</li> <li>• Mesurer et piloter les impacts liés à ses activités de transformation (ex : suivi des factures, bilan énergétique, analyse environnementale, bilan carbone scope 1 et 2...)</li> <li>• Identifier les enjeux liés à la consommation de ses produits (ex : ESQCV, ACV...)</li> <li>• Intégrer les enjeux environnementaux dès la conception des produits (ex : critères environnementaux dans le cahier des charge R&amp;D, écoconception des produits...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Outils d'analyse (ACV globale ou ESQCV, Analyse de risque fournisseur et/ou matières premières, Bilan Carbone.</li> <li>&gt; Plan d'action, Fiche produit, processus R&amp;D</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'indicateurs environnementaux suivis (relatifs aux impacts significatifs),</li> <li>&gt; Bilan GES / Écoconception</li> <li>&gt; % des produits avec ACV</li> </ul>

### 3.2 L'entreprise contribue au développement d'une production agricole bio respectueuse de l'environnement et de la biodiversité

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner des matières premières agricoles correspondantes à une approche « cohérente, exigeante et durable » de la bio (ex : labels privés plus exigeants, critères d'achats environnementaux, audits producteurs, accompagnements producteurs...)</li> <li>• Sensibiliser ses fournisseurs et participer à des projets de préservation de la biodiversité et des ressources dans ses filières d'approvisionnement (ex : programme d'agroforesterie, de plantation de haies, projets de conservation des sols, récupération des eaux, méthanisation...)</li> <li>• Favoriser les approvisionnements locaux de matières premières (ex : filières locales, projets de relocalisation...)</li> <li>• Réduire les impacts liés aux transports des matières premières (ex : limitation du transport aérien, sensibilisation des transporteurs, projet de compensation carbone...)</li> </ul>	> Processus achats, grille > Modalités d'accompagnement > CR d'évènements ou d'action de sensibilisation,	> % des approvisionnements certifiés AB > % des approvisionnements certifiés en biodynamie

### 3.3 L'entreprise améliore son empreinte environnementale dans l'exercice de son activité de transformation

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre et réduire ses consommations de ressources - eau, électricité, gaz - de ses process de production (ex : production d'énergies renouvelables, fonctionnement en circuits fermés, optimisation des outils et des process de production...)</li> <li>• Prévenir et valoriser les pertes de matières premières (ex : réalisation d'un bilan des pertes, valorisation des co-produits, optimisation des outils et des process...)</li> <li>• Réduire et valoriser les déchets (ex : réduction des emballages matières premières, réduction de la part de DIB, élimination des déchets dangereux via des filières spécialisées, mise en place de la collecte sélective ...)</li> <li>• Améliorer la performance énergétique de ses bâtiments (ex : écoconstruction, isolations, rénovation énergétique ...)</li> <li>• Prévenir les pollutions - eau, air, bruit, odeurs - aux abords de ses sites de production (ex : mesure des nuisances, plan d'action ...)</li> <li>• Développer la biodiversité sur ses sites de production (ex : végétalisation, installation de ruches, abris à insectes, aménagement de prairies mellifères...)</li> <li>• Sensibiliser ses collaborateurs aux écogestes (ex : affichage, sensibilisation aux gestes de tri, empreinte numérique, programmes de co-voiturage...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Tableau de suivi des consommations,</li> <li>&gt; Registre des déchets, BSD</li> <li>&gt; Diagnostic biodiversité du site</li> <li>&gt; CR des actions de sensibilisation aux écogestes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Consommation d'eau par tonne de produit</li> <li>&gt; Consommation d'énergie par tonne de produit</li> <li>&gt; Volumes de déchets triés/recyclés/revalorisés</li> </ul>

### 3.4 L'entreprise contribue à une distribution et une consommation durable de ses produits

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les impacts liés au transport des produits finis (ex : optimisation logistique, véhicules propres, formation à l'écoconduite, réduction des emballages...)</li> <li>• Prévenir le gaspillage alimentaire auprès des distributeurs et consommateurs finaux (ex : DLC, conseils de conservation, recette anti-gaspillage...)</li> <li>• Sensibiliser les consommateurs aux enjeux environnementaux (ex : consignes de recyclage des emballages, campagne de sensibilisation, informations sur site internet/réseaux ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Plan d'action environnement,</li> <li>&gt; Cartographie et cahier des charges des transporteurs</li> <li>&gt; Documents de communication externe de sensibilisation au consommateur final</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Taux de remplissage des camions</li> <li>&gt; Volumes pris en charge par des prestataires transporteurs</li> <li>&gt; Indicateur émissions CO2</li> </ul>

### 3.5 L'entreprise limite l'empreinte environnementale de ses emballages

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les volumes de ses emballages (ex : développement du vrac, réduction du volume et du poids des emballages...)</li> <li>• Améliorer la recyclabilité de ses emballages (ex : choix de mono-matériaux, limitation des perturbateurs de recyclabilité...)</li> <li>• Orienter la R&amp;D vers des matériaux à moindre impact environnemental (ex : veille technologique...)</li> <li>• Encourager le recyclage et/ou la revalorisation de ses emballages (ex : pédagogie sur les consignes de tri, mise en place de programme de collecte...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rapport d'étude d'écoconception,</li> <li>&gt; Catalogue produit avec des spécifications sur les emballages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nb de références développées en vrac</li> <li>&gt; Nb de packaging avec les consignes de tri</li> <li>&gt; Part des emballages écoconçus</li> <li>&gt; Nb de projet de recherches emballages</li> <li>&gt; Nb de publication sur le recyclage</li> </ul>

# THÈME N°4 :

## PRATIQUES D'ACHAT ET DE VENTE RESPONSABLES

### 4.1 L'entreprise identifie les risques RSE de ses catégories d'achats et définit une politique en matière d'achats responsables - AMONT

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les risques et opportunités RSE de ses catégories d'achats, notamment les droits de l'Homme, l'environnement et la sécurisation des approvisionnements (ex : outils d'analyse de risques, cartographie des risques, cartographie des fournisseurs...)</li> <li>Formaliser ses engagements en matière d'achats responsables (ex : politique Achats Responsables...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Outils utilisés (analyse de risque, cartographie des fournisseurs, ...)</li> <li>&gt; Politique Achats Responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nb de catégories d'achats identifiées à risque</li> <li>&gt; Nb de fournisseurs identifiés à risque</li> <li>&gt; Part des fournisseurs et prestataires certifiés (démarche environnementale ou RSE)</li> </ul>

## 4.2 L'entreprise met en œuvre sa stratégie Achats Responsables et accompagne ses fournisseurs dans une démarche de progrès - AMONT

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser et communiquer ses engagements à ses fournisseurs (ex : diffusion de la politique AR, signature d'une Charte AR par les fournisseurs...)</li> <li>Intégrer des critères RSE dans l'évaluation et la sélection de ses fournisseurs (ex : questionnaire d'auto-évaluation, audits internes et externes, clauses RSE dans les appels d'offre, pondération des critères dans la note fournisseur...)</li> <li>Accompagner ses fournisseurs dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques (ex : événements, formation, plan de suivi des actions des fournisseurs...)</li> <li>Définir et suivre des indicateurs de performance pertinents pour l'entreprise (ex : part des fournisseurs à risque audités, taux de réponse aux questionnaires ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Politique/ charte achats responsables</li> <li>&gt; Tableau de suivi des Indicateurs,</li> <li>&gt; Cahier des charges fournisseurs,</li> <li>&gt; Procédure et process achat,</li> <li>&gt; Plan d'action RSE sur la partie achats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Part de fournisseurs sensibilisés aux engagements achats responsables</li> <li>&gt; Nb d'audits fournisseurs par an</li> <li>&gt; Nb de fournisseurs accompagnés</li> <li>&gt; % d'achats avec des critères RSE (en volumes)</li> </ul>

## 4.3 L'entreprise entretient et développe des relations équitables et durables avec ses fournisseurs - AMONT

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser des pratiques contractuelles claires et équilibrées en réponse aux attentes des fournisseurs (ex : contractualisation pluriannuelle, délais de paiement raisonnables...)</li> <li>S'engager en faveur d'une juste rémunération des producteurs en cohérence avec les principes du commerce équitable (ex : prix plancher, engagement en volume ou en prix, équité financière basée sur le coût de revient, prime de développement, certification commerce équitable Nord-Sud ou Nord-Nord...)</li> <li>Suivre des indicateurs pour s'assurer de relations durables et équitables (ex : taux de contractualisation, dépendance mutuelle, ancienneté du fournisseur, part d'achat en commerce équitable...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Contrats d'achats et CGA</li> <li>&gt; Analyse des questionnaires satisfaction des fournisseurs</li> <li>&gt; Tableau de suivi des indicateurs</li> <li>&gt; Certificats commerce équitable si existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Part de matières 1ères certifiées commerce équitable</li> <li>&gt; Taux de contractualisation</li> <li>&gt; Taux de satisfaction fournisseurs</li> <li>&gt; Ancienneté fournisseur</li> <li>&gt; Dépendance du fournisseur vis-à-vis de l'entreprise</li> <li>&gt; Délai de paiement des fournisseurs</li> </ul>

#### 4.4 L'entreprise contribue au développement des filières bio - AMONT

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la conversion et la diversification des cultures bio en réponse aux besoins de l'entreprise (ex : interventions auprès des filières agricoles, aides à la conversion, mise à disposition de conseils techniques...)</li> <li>• Participer aux projets collectifs de développement de la bio (ex : travail avec d'autres acteurs de la filière, engagements régionaux...)</li> </ul>	> CR réunions/présentations avec des partenaires pour le développement de filières > Indicateurs sur la provenance des matières	> % de matières premières locales (en volume) > Nb d'interventions/mandat auprès des filières agricoles > Nb de projet de développement de filière

#### 4.5 L'entreprise prévient les risques liés à la corruption et à l'éthique - AVAL

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les risques de corruption ou de conflits d'intérêt (Ex : Cartographie des risques en lien avec les processus de l'entreprise Gouvernance, RH, Achats, Commercial, Financement, ...)</li> <li>• Formaliser des engagements en matière de lutte contre la corruption (ex : charte des valeurs, charte éthique, engagement de la direction, clauses spécifiques dans les contrats et CGV...)</li> <li>• Sensibiliser et former les collaborateurs exposés aux risques de corruption ou conflit d'intérêt (ex : séminaire commerciaux, modules de formation, livret de sensibilisation...)</li> <li>• Mettre en place un dispositif de prévention (ex : procédure d'alerte interne, contrôle interne, ...)</li> </ul>	> Cartographie des risques > Contrats clients, CGV > Charte éthique, documents et actions de sensibilisation interne,	> Part de collaborateurs sensibilisés > Nombre de personnes référentes pour le dispositif de prévention

## 4.6 L'entreprise entretient des relations pérennes et équilibrées avec ses clients - AVAL

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier sa clientèle et les types de débouchés commerciaux pour limiter ses risques (ex : diversification géographique, diversification verticale ou intégration vers l'amont/vers l'aval, diversification horizontale vers des activités connexes...)</li> <li>• Améliorer la connaissance des clients, de leurs attentes et nouveaux besoins, pour anticiper les innovations avec des clients spécifiques (ex : analyse des données clients, questionnaires client...)</li> <li>• Renforcer la fidélisation des clients par de bonnes pratiques commerciales et une amélioration continue de la qualité de service (ex : service client, mesure de la satisfaction client, programme de fidélisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Listing clients</li> <li>&gt; Analyse des retours de satisfaction des clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Répartition des clients par chiffre d'affaire</li> <li>&gt; Nb total de clients</li> <li>&gt; Taux de satisfaction client</li> <li>&gt; Nb de références développées avec les clients</li> </ul>

# THÈME N°5 :

## SANTÉ, SÉCURITÉ ET NATURALITÉ DES PRODUITS

### 5.1 L'entreprise dispose de bonnes pratiques concernant la gestion des risques qualité en Agriculture Biologique

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer les risques qualité en lien avec la production (ex : veille, analyse de risque danger chimique et pesticides - danger OGM, contamination croisée bio non bio, fraudes...)                - Prévenir les risques en lien avec la production (ex : HACCP dangers chimiques dont pesticides, HACCP OGM, cahier des charges et évaluation fournisseurs, procédures et produits de nettoyage et rinçage, évaluation des fournisseurs...)</li> <li>• Surveiller les risques en lien avec la production (ex : plan d'analyses pesticides, OGM, fraude, prise en compte des réclamations conso - clients, test traçabilité, contrôles à réception, échantillonnage...)</li> <li>• Corriger les risques en lien avec la production (ex : procédure de gestion en cas de présence de résidus de pesticides, d'OGM dans un bulletin d'analyse, procédure gestion retrait-rappel, procédure de gestion de crise...)</li> <li>• Améliorer les risques en lien avec la production (ex : bilan et analyse des résultats, KPIs, plan de progrès, politique qualité prise en compte dans la stratégie de l'entreprise...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; analyse HACCP</li> <li>&gt; Compte rendu audit / évaluation fournisseur</li> <li>&gt; plan de contrôle analytique</li> <li>&gt; Plan de nettoyage</li> <li>&gt; Procédure de gestion des rappels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; % de MP analysées</li> <li>&gt; Taux de non-conformité après analyses</li> <li>&gt; Délai moyen de traitement des non-conformités</li> <li>&gt; Taux de suivi des fournisseurs</li> </ul>

## 5.2 L'entreprise garantit la naturalité de ses produits à travers ses recettes et ses procédés

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la sur-transformation des produits (ex : listes d'ingrédients courtes, ingrédients peu transformés, limitation du nombre d'additifs et auxiliaires technologiques, d'arômes, si nécessaire utilisation d'arômes...)</li> <li>• Privilégier les procédés de transformation doux, qui n'altèrent pas la qualité des matières premières (ex : basses températures, cuissons lentes, basses pressions...)</li> <li>• Prendre en compte la qualité nutritionnelle du produit fini, lors de l'élaboration de ses produits, à travers le choix des ingrédients, la composition, le procédé (ex : diminution du taux de sucre / gras / sel, utilisation d'ingrédients naturellement riches en vitamines / minéraux / fibres...)</li> </ul>	> Procédure création nouveau produits, fiches produit, liste des ingrédients	> % de recettes avec une liste d'ingrédients courte > % d'additifs/arômes utilisés > Taux de recette sans arômes > Taux de sucre/sel

## 5.3 L'entreprise implique ses parties prenantes dans son système qualité

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager sa politique qualité et ses préoccupations en matière de qualité avec ses parties prenantes, fournisseurs, distributeurs, consommateurs (ex : rédaction de cahiers des charges produits à destination des fournisseurs...)</li> <li>• Echanger avec ses pairs sur les sujets qualité (ex. Groupe de travail qualité du Synabio...)</li> <li>• Prendre en compte les attentes des consommateurs liées aux produits et services (ex : panels consommateurs, SAV, réclamations, litiges...)</li> <li>• Communiquer de manière transparente et proactive sur les enjeux de responsabilité liés aux produits (ex : affichage environnemental, nutriscore, traçabilité filière...) et notamment en cas de crise (ex : information des consommateurs, plateforme de questions / réponses, formation à la communication de crise, média training...)</li> </ul>	> Suivi des réclamations clients/consommateurs, litiges, questions > Documents de communication avec les consommateurs	> Taux d'analyses partagées dans Sécurbio > Taux de réclamation consommateurs > Délai moyen de réponse aux consommateurs > Taux de retrait de produit/an

# THÈME N°6 : ANCRAGE TERRITORIAL

## 6.1 L'entreprise sensibilise son territoire à l'alimentation biologique

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les circuits de distribution locaux (ex : cantines scolaires, restauration d'entreprise, circuits courts...)</li> <li>• Organiser ou participer à des actions de sensibilisation aux enjeux de l'Agriculture Biologique et de l'alimentation durable auprès des communautés locales (ex : interventions dans des écoles, portes ouvertes, participation à des évènements locaux ...)</li> </ul>	> CR d'évènements, d'actions de sensibilisation ou de communication	> Nb d'interventions (écoles, événements locaux...) > Taux de participation aux portes ouvertes > Volumes de produits vendus à des circuits de distribution locaux

## 6.2 L'entreprise participe au rayonnement et au dynamisme économique de ses territoires d'ancrage

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'impliquer dans les réseaux territoriaux (ex : réseau d'entreprises, groupes de travail territoriaux...)</li> <li>• Promouvoir les labels d'origine et les savoir-faire locaux (ex : AOP, labels régionaux, participer à des évènements de valorisation du terroir...)</li> <li>• Développer les compétences sur son territoire (ex : centres formation, accompagnement à la création d'activité ou au retour à l'emploi...)</li> <li>• Contribuer à des activités d'innovation de recherche sur le territoire (ex : pôle d'innovation, INTERBIO, GABB, CRITT, pôle de compétitivité...)</li> <li>• Favoriser la création et la qualité des emplois directs et indirects (ex : groupement d'employeurs, choix de prestataires locaux...)</li> </ul>	> CR d'évènements, d'action de sensibilisation ou de communication > Listing d'adhésion à des réseaux, CR d'activités > Indicateurs sur les achats en local	> Nb de participation à des événements locaux > % d'achats généraux en local > Nb d'emplois directs créés localement

### 6.3 L'entreprise s'engage dans des actions de solidarité au service du développement durable

<b>Axes de travail</b> (et exemples de moyens)	<b>Exemples de justificatifs</b>	<b>Exemples d'indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir des projets liés à son secteur d'activité, ses territoires d'approvisionnement et de distribution, ou élargi à d'autres causes d'intérêt général (ex : dons financiers, dons en nature, mécénat de compétences, journées de solidarité, contribution aux actions de communication, encouragement du bénévolat ...)</li> <li>• Développer des projets en partenariat avec des ONG (ex : programme de développement, projets culturels, implication opérationnelle dans les projets...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Politique de mécénat/partnership</li> <li>&gt; Suivi des projets soutenus,</li> <li>&gt; CR d'actions ou d'évènements</li> <li>&gt; Indicateurs sur les montants de dons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nb de partenariats</li> <li>&gt; Montant de mécénat annuel</li> <li>&gt; Temps alloué aux salariés pour du mécénat de compétences</li> <li>&gt; Nb de projets coconstruits avec des ONG</li> </ul>

# LISTES DES ABRÉVIATIONS

<b>ACV</b>	Analyse de Cycle de Vie
<b>AT</b>	Accident du Travail
<b>BDES</b>	Base de Données Economiques et Sociales
<b>BSD</b>	Bordereau de Suivi des Déchets
<b>CA</b>	Chiffre d'Affaire
<b>CGA</b>	Conditions Générales d'Achat
<b>CGV</b>	Conditions Générales de Vente
<b>CR</b>	Compte-Rendu
<b>CRITT</b>	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies
<b>CSE</b>	Comité Social et Economique
<b>DD</b>	Développement Durable
<b>DIB</b>	Déchets Industriels Banals
<b>DLC</b>	Date Limite de Consommation
<b>DPEF</b>	Déclaration de Performance Extra-Financière
<b>DUER</b>	Document Unique d'Evaluation des Risques
<b>ESQCV</b>	Analyse Simplifiée et Qualitative du Cycle de Vie
<b>GABB</b>	Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GPEC</b>	Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
<b>GRI</b>	Global Reporting Initiative
<b>HACCP</b>	Hazard Analysis Critical Control Point
<b>IRP</b>	Instances Représentatives du Personnel
<b>KPIs</b>	Key Performance Indicators (indicateurs clefs de performance)
<b>MP</b>	Matière Première
<b>PP</b>	Parties prenantes
<b>SAV</b>	Service Après-Vente
<b>SST</b>	Santé et Sécurité au Travail
<b>TF / TG</b>	Taux de Fréquence / Taux de Gravité
<b>TMS</b>	Troubles Musculosquelettiques

# ANNEXES

- **Annexe 1** : Code de conduite Bioentreprisedurable®
- **Annexe 2** : Composition du Comité de gouvernance du label (2019)
- **Annexe 3** : Procédure spécifique aux distributeurs spécialisés
- **Annexe 4** : Reporting annuel des indicateurs SYNABIO

## Annexe 1 – Code de conduite Bioentreprisedurable®

### 1. Les objectifs

« En complément de notre démarche de certification, il est de notre responsabilité d'assurer au consommateur l'authenticité et la naturalité des produits biologiques, ainsi que le développement durable des filières.

En notre qualité d'opérateur, nous nous engageons dans une démarche d'amélioration sur les 8 objectifs suivants :

1. Inscrire la RSE au cœur de notre réflexion stratégique au service d'une **performance globale**
2. Offrir des conditions de travail permettant l'**épanouissement et l'implication de nos salariés** dans le projet d'entreprise
3. Améliorer l'**impact environnemental** de notre activité à toutes les étapes du cycle de vie de nos produits (approvisionnement, transformation, distribution, consommation)
4. Veiller au **respect des droits de l'Homme et favoriser une juste répartition de la valeur** dans nos filières d'approvisionnement
5. Contribuer au **développement durable des filières bio**
6. **Favoriser l'authenticité et la naturalité de nos produits biologiques**
7. Faire preuve de **transparence sur nos enjeux RSE et impliquer nos parties prenantes** dans leur résolution
8. **Favoriser l'accès à l'alimentation biologique** sur nos territoires d'implantation »

## 2. Engagement de l'entreprise

En signant cette ce code de conduite, l'entreprise reconnaît la validité des 8 axes et en fait des objectifs à long terme. Elle s'engage à les décliner dans sa propre politique RSE.

Cette signature est une des conditions d'entrée dans la démarche Bioentreprisedurable®.

Entreprise .....

M/ Mme .....

Fonction.....

Date, signature et cachet de l'entreprise :

## Annexe 2 – Composition du comité de gouvernance

- Le président du Synabio : Jean-Marc Lévêque
- Le délégué général du Synabio : Charles Pernin
- 2 membres du Conseil d'Administration du Synabio :
  - Manuel Brunet (Arcadie)
  - Arnaud Vannier (La Mandorle) (rajouté en janvier 2018)
  - Christophe Audouin (Les près rien bio) (depuis septembre 2018)
- 5 adhérents du Synabio :
  - Erik Martin (Ekibio)
  - Camille Lemouzy (Bodin)
  - Carole Ceaux (Biocoop)
  - Angel Rodriguez (Bioplants)
  - Nicolas Crabot (Atelier sarrasin)
- Un membre d'Ecocert (rôle consultatif) : Julie Miniot

## Annexe 3 – Procédure spécifique distributeurs spécialisés

### 1. Cahier des charges Bioentreprisedurable®

Le cahier des charges utilisé pour les distributeurs est le même que pour l'ensemble des entreprises labellisées Bioentreprisedurable®.

#### 1. Périmètre et échantillonnage

Le périmètre d'audit et de labellisation sera **siège + plateforme** cependant, le lieu de vente est au cœur de l'activité et de la responsabilité du distributeur. Ainsi, chaque distributeur s'engage à mettre en œuvre des moyens pour assurer le déploiement de sa stratégie RSE à l'ensemble de ses magasins.

#### 2. Temps d'audit

Les audits seront basés sur la grille des temps d'audit définie par Ecocert pour les transformateurs.

#### 3. Engagement de l'entreprise

L'entreprise .....s'engage à respecter les présentes dispositions et assurer le déploiement de sa stratégie RSE à l'ensemble de ses magasins.

Signature et date :

## Annexe 4 – Reporting annuel des indicateurs SYNABIO

Thème	Indicateur	NC (non concerné)	Valeur	Unité	Votre bonne pratique par thème
Gouvernance de l'entreprise	Politique RSE formalisée			Oui /Non	<i>Ex. Les collaborateurs sont informés sur l'ensemble des indicateurs RSE de l'entreprise (pas seulement ceux liés à la qualité ou la sécurité alimentaire) de manière régulière lors de réunions, séminaires, affichages spécifiques.</i>
	Chiffre d'affaires			Euros	
	Part du CA en AB			%	
	Effectifs			Nbre	
	Salariés sensibilisés à ou impliqués dans la RSE			Nbre	
	Actions de sensibilisation à la RSE par an			Nbre	
	Indicateurs extra-financiers suivis			Nbre	
Relations et conditions de travail	Contrats à durée indéterminée			Nbre	
	Taux de turn-over			%	
	Part des effectifs H/F			% F	
	Part des femmes dans les instances dirigeantes (encadrement)			% F	
	Taux d'absentéisme (maladies, absences non justifiées, accidents)			%	
	Insertion des jeunes et des personnes en difficulté (apprentissage, contrats génération, stages, alternances, réinsertion, etc.)			Nbre	
	% de personnes formées dans l'année			%	
	Réunions des IRP dans l'année			Nbre	
	Accident de travail (avec arrêt de travail)			Nbre	
	Ecart entre le salaire le plus faible et le plus élevé			%	

Environnement	Produits sur lesquels une ACV a été réalisée			%	
	Approvisionnements certifiés AB			%	
	Diminution des consommations d'eau			volumes d'eau/ t de produits	
	Diminution des consommations d'énergie			Utilisation d'énergie/ t des produits	
	Diminution des déchets			Tonnes	
	Déchets triés / revalorisés / recyclés			Tonnes	
	Part de production d'énergies renouvelables			%	
	Part d'achat d'énergies renouvelables			%	
	Packagings avec les consignes de tri			Nbre	
	Actions liées à la réduction des emballages			Nbre	
Pratiques d'achat et de vente responsables	Catégories d'achats identifiées à risque			Nbre	
	Fournisseurs et prestataires certifiés (démarche environnement ou RSE)			%	
	Fournisseurs évalués chaque année sur des critères RSE			%	
	Matières premières certifiées commerce équitable			%	
	Taux de contractualisation			%	
	Projet de développement de filière			Nbre	
	Collaborateurs sensibilisés au risque de fraude et de corruption			Nbre	
	Taux de satisfaction clients			%	

Santé, sécurité et naturalité des produits	Matières premières analysées			%	
	Taux de non-conformités après analyses			Nbre	
	Additifs/arômes utilisés			%	
	Taux de recettes sans arômes			%	
	Taux d'analyses partagées dans Sécurbio			%	
	Délai moyen de réponse aux consommateurs			Jours	
	Taux de retrait de produit/an			%	
Ancrage territorial	Interventions pour sensibiliser à l'alimentation et l'AB			Nbre	
	Produits vendus à des circuits de distribution locaux			Nbre d'unités	
	Achats généraux auprès d'entreprises locales			%	
	Partenariats liés au secteur d'activité, aux territoires d'approvisionnement et de distribution			Nbre	